

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.		Date d'inspection Le 09 octobre 2026	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 3		Numéro de permis 2021018	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.

Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les jeux extérieurs en matinée, les périodes de jeux libres à l'intérieur, ainsi que chaque groupe d'enfants se rendre à la cuisine avec leur personne éducatrice afin de récupérer leur dîner. L'inspectrice observe également la période du dîner.

Dans une salle de classe, les enfants sont engagés dans la fabrication d'avions en papier ainsi que dans une activité de peinture représentant une araignée. Dans une autre salle, les enfants réalisent des dessins en attendant le dîner. Dans une troisième salle, les enfants participent à des jeux de cartes et à une activité avec des billes chauffantes.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 octobre 2026

Date

original signé par
Mélanie St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"